

VENTE À LA DÉCOUPE ET DÉTACHEMENT PARCELLAIRE

Mise à jour le 26.01.2025

OBJECTIFS

- Prendre les différentes précautions et réaliser les formalités nécessaire pour diviser un bien.
- Maîtriser les incidences juridiques et fiscales et matérielles de la vente à la découpe et du détachement parcellaire.
- Appréhender l'articulation entre la découpe/le détachement du bien et le processus de vente (de la prise de mandat à la signature de l'acte authentique).

MODALITÉS DE PARTICIPATION

- Durée : 8 heures - Présentiel collectif.
- Tarif : 600 € HT (soit 720€ TTC)
- Accessible aux personnes en situation de handicap
- Effectif minimum : 5
- Effectif maximum : 16

MÉTHODES MOBILISÉES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Moyens pédagogiques: support dématérialisé, livret de formation comprenant des études de cas concrets, des exposés théoriques, et des conseils pratiques.
- Moyens de suivi: Mises en situation, cas pratiques
- Moyens d'évaluation des acquis: Quiz d'entrée et de sortie

PRÉ-REQUIS

- Aucun pré-requis n'est nécessaire.
- Cette formation s'adresse tant aux professionnels débutants qu'aux professionnels confirmés.

CONTACT :

- Formateur : Violaine de Boisgelin
- @ : contact@lexiformations.com
- Tél : 06.69.57.06.19

PROGRAMME

I. La vente à la découpe : les précautions à prendre

- Les vérifications à opérer avant de décider de diviser un bien
- Les précautions à prendre pour minimiser l'impact financier (*calcul de rentabilité de l'opération*).
- Les autorisations à obtenir préalablement à la découpe du bien (*cas particulier du changement de destination - autres autorisations d'urbanisme*).
- L'intervention nécessaire d'autres professionnels (*géomètre, diagnostiqueur, etc.*)
- Les incidences fiscales et financières pour le vendeur (*taxes et plus-value(s)*)

II. Le détachement parcellaire : les précautions à prendre

- Les vérifications juridiques et matérielles concernant la faisabilité du projet
- Les autorisations spécifiques à obtenir en cas de division parcellaire

III. La commercialisation des nouveaux biens

- Les précautions à prendre lors de la signature du mandat de vente
- Comprendre l'articulation entre l'opération de vente et les différents actes juridiques

Mises en situation et travail sur des cas pratiques réels.

Pour toutes nos formations, merci de vous inscrire en nous contactant par téléphone au 06.69.57.06.19.

Votre demande d'inscription sera traitée dans un délai de 2 jours ouvrés. Une inscription est possible jusqu'à 15 jours avant le début de la formation. L'inscription est réputée acquise lorsque la convention de formation est retournée signée. Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous contacter pour étudier ensemble la faisabilité de votre projet de formation.

Lexi Formations